

Communiqué de presse

Point de vue de CropLife Maroc sur le Conseil Agricole

CropLife Maroc a participé activement au 8^{ème} Congrès de l'Association Marocaine de Protection des Plantes qui s'est tenu les 13 et 14 novembre 2012, à l'IAV Hassan II de Rabat, sous le thème « Le Conseil Agricole en matière de protection des plantes - Atouts et Perspectives ». CropLife Maroc par le biais de son directeur exécutif M. Boubker El Ouilani a présenté, en détail, son point de vue sur la stratégie du conseil agricole au Maroc. Ci-après le résumé de la présentation :

Au Maroc, la protection phytosanitaire est une des clés de voûte pour atteindre l'autosuffisance alimentaire. Cette dernière n'est plus un idéal, c'est une nécessité et un enjeu économique, social et politique. L'agriculture marocaine, connaît depuis plus de 20 ans, une période de stagnation face à l'ampleur de ces enjeux. De ce fait, on assiste à des écarts très flagrants qui ne cessent de se creuser entre une agriculture moderne et une agriculture traditionnelle. Si la première a juste besoin d'un système de conseil réglementé pour l'aider dans sa quête de l'excellence, une bonne partie de la seconde, a encore besoin d'une vulgarisation de masse, régionale, ciblée et adaptée pour l'aider dans sa mise à niveau. Sur ce chapitre, la profession phytosanitaire a un rôle important à jouer, et demande juste qu'on lui donne l'occasion de l'assumer pleinement.

Voici ci-après, les recommandations de l'association CropLife Maroc, quant à l'instauration d'un système de conseil agricole :

1. Activer la création de l'Office National du Conseil Agricole (ONCA)
2. Procéder à un recensement général de l'agriculture
3. Conduire une étude sectorielle d'identification des besoins des agriculteurs
4. Adopter une stratégie régionalisée de vulgarisation
5. Eviter toute stratégie centralisée
6. Donner plus de pouvoir et de ressources aux antennes régionales de l'ONCA
7. Renforcer le centre des techniques d'application
8. Instaurer un cadre réglementaire pour les sociétés de services en techniques d'application
9. Créer un cadre réglementaire pour la certification du matériel de traitement
10. Etablir des normes communes pour les vêtements individuels de protection
11. Lancer une chaîne télévisée dédiée à la vulgarisation et au conseil agricole
12. Coopérer avec les radios régionales qui traitent et s'intéressent aux sujets agricoles
13. Encourager le partenariat public-privé dans le domaine de la vulgarisation et du conseil agricoles
14. Concevoir des panels représentatifs pour le suivi et l'évaluation des résultats
15. Permettre à tous l'accès facile à une information fiable, pertinente et actualisée
16. Partager les résultats de la recherche et de l'innovation avec les agriculteurs et les professionnels
17. Instaurer un système efficient d'avertissement agricole
18. Assurer une formation adéquate des vulgarisateurs et conseillers agricoles
19. En plus du diplôme requis, exiger une expérience d'au moins 5 années, dans la spécialité choisie
20. Assurer une formation continue aux réseaux de revente et de distribution